

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 11 novembre 2013, une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de la société Air Liquide SA, réservée aux salariés du groupe. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des sociétés Air Liquide Maroc et SOMATI.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 750 000 actions au prix unitaire de 80,70 Euros soit 907,88 dirhams. Au Maroc, la période de souscription s'étale du 12 au 14 novembre 2013 inclus.

La note d'information simplifiée est complétée par :

- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 14 mars 2013 sous le numéro D 13-0133 ;
- Le règlement du Plan d'Epargne Groupe International du personnel du Groupe Air Liquide du 22 juillet 2005 et ses avenants du 1er août 2008 et de mai 2013.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont tenus à la disposition du public aux sièges des sociétés Air Liquide Maroc et SOMATI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**Contact CDVM:**

Tél. : 05 37 68 89 71

E-mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/031/2013

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières